

# **Groupe Lourmel Assurance**

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) –



Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.





### **TABLE DES MATIERES**

SYNTI	HESE DU RAPPORT	5
1. 4	ACTIVITES ET RESULTATS	8
1.1.	Activités	8
1.1.		
1.1.2	2. CARPILIG PREVOYANCE	8
1.1.3		
1.1.4		
1.1.	1	
1.1.0	5. Faits marquants de l'exercice	11
1.2.	Résultats de souscription et d'exploitation courante	13
1.3.	Résultats des investissements	13
1.3.	1. Revenus et dépenses de placements	13
1.3.2	2. Investissement dans une titrisation	14
1 1	Résultats des autres activités	1 1
1.4.		
1.4.2	·	
1.5.	Le compte de résultat	14
1.6.	Autres informations	15
2. 9	SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
2.1.	Informations générales sur le système de gouvernance .	15
2.2.2 2.2.2 2.2.2	Acteurs majeurs liés à la Gouvernance des membres du PE LOURMEL ASSURANCE	17 17 17 18
2.3.	Les Fonction clés	19
2.4.	Politique de rémunération	20
2.5.	Exigences de compétence et d'honorabilité	21



Version

1 du 18/03/2024

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

-	<b>ystème de gestion des risques (dont l'<i>ORSA</i>)</b> Présentation du système de gestion des risques	
2.6.2.	Modalité de mise en œuvre de l'ORSA	24
2.7. Sy	ystème de contrôle interne	25
2.8. Fo	onction de vérification de la conformité	26
2.9. Fo	onction clé d'audit interne	27
2.10. Fo	onction clé actuarielle	28
2.11. S	ous-traitance	28
2.12. A	déquation du système de gouvernance	29
2.13. A	utres informations	29
3. PR	OFIL DE RISQUE	30
3.1. Ri 3.1.1. 3.1.2. 3.1.3.		30 31
3.2.1.	Plan de maîtrise	32 32
	isque de défaut ou de contrepartie	
	Nature Plan de maîtrise Suivi	33
	isque de liquidité	
3.4.1.	Nature	
	Plan de maîtriseSuivi	
	isques opérationnels	
3.5.1.	Nature Plan de maîtrise	
	Suivi	
— LOI	URMEL	

Référence SFCR\_2023\_LOU\_20240516

Page

**3** sur **52** 



3.6.	Autres risques importants	5
3.7.	Autres informations 36	5
4. V	ALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE36	6
4.1.	Actifs 36	6
4.2.	Provisions techniques	9
4.3.	Impôts différés 42	2
4.4.	Autres actifs et autres passifs 42	2
4.5.	Autres informations	3
5. G	SESTION DU CAPITAL43	3
5.1.	Fonds propres43	3
5.2.	Exigences règlementaires SCR & MCR 4!	5
	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé durée	5
	Différences entre la formule standard et tout modèle e utilisé4!	5
5.5.	Couverture des exigences réglementaires 46	6
5.6.	Autres informations	6
6. D	OONNEES QUANTITATIVES 47	7
6.1.	S.02.01.01 - Bilan S2 (en €)47	7
6.2. (en €)	S.05.01.01 Primes, sinistres et frais par ligne de business )48	
6.3.	S.23.01.04 – Fonds propres (en €)	0
6.4. €)	S.25.01.04 (A,G) – SCR Groupe sous Formule Standard (en 51	
	S.32.01.04(A,G) – Engagements pris dans la portée du e (en €)52	2





### SYNTHÈSE DU RAPPORT

A la demande de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et afin de répondre aux objectifs de surveillance partagée des risques assurantiels, une société de groupe assurantiel de protection sociale, la SGAPS LOURMEL réunissant l'Institution de prévoyance CARPILIG/P et la Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI) a été créée en 2017.

En 2019 a été fondée LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, filiale à 99% de CARPILIG/P et 1% de MGI, agréée en octobre 2019 pour réaliser en France les opérations relevant des branches 1. Accidents, 2. Maladie et 20. Vie-décès.

CARPILIG/P, MGI, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et SGAPS LOURMEL sont réunis au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE. Ce rapport RSR du GROUPE LOURMEL ASSURANCE est établi à partir des comptes arrêtés au 31/12/2023.

#### + Activité et Résultat

Institution à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG/P consiste à assurer et gérer le régime collectif prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques, pour les risques Incapacité de Travail, Invalidité et Décès. Elle propose également des régimes collectifs complémentaires en prévoyance et en santé. Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 32,92 M€, en augmentation de 8,9% par rapport à l'exercice 2022.

MGI est une mutuelle qui propose essentiellement des contrats individuels de frais de soins de santé au travers de contrats individuels. Elle assure également des contrats individuels « Blessures accidentelles » et quelques contrats frais de soins de santé collectifs. Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 5,21 M€, en augmentation de 1,8% par rapport à l'exercice 2022.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une société d'assurance, filiale à 99% de CARPILIG/P et à 1% de MGI. L'activité principale cible de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste dans un premier temps à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS) et, dans un second temps, à assurer des contrats collectifs de Prévoyance et de Santé destinés à une cible interprofessionnelle. Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 1,99 M€, montant en croissance importante par rapport à l'exercice précédent (x4,3).

L'exercice 2023 continue à être marqué par les conséquences économiques liées au conflit russo-ukrainien et aux politiques monétaires de la BCE et de la FED menées depuis fin 2021 afin de freiner l'inflation. Après une succession de hausses des taux directeurs, les banques centrales ont marqué une pause (depuis octobre 2023 pour la BCE et depuis juillet 2023 pour la FED). Toutefois les taux directeurs se maintiennent à des taux très élevés. Des tensions ont été observées pendant l'année 2023 mais la fin d'année permet d'afficher de très bons résultats sur les marchés financiers.

Le développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'appuie sur le projet de Prévoyance Collective Modulaire (PCM), qui a pris du retard, essentiellement lié





à une commercialisation tardive en fin d'année à 2023 du fait du mode de distribution via le petit courtage. Les charges d'investissement sur le produit PCM sont donc restées très importantes en 2023 et n'ont pu être financées par les résultats financiers des actifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES comme lors des exercices précédents.

En revanche, la commercialisation de contrats sur-mesure, via le courtier COLONNA, a permis un bel essor de l'activité en prévoyance et en santé (volume annuel de primes de 1,5 M€ HT, dont environ 40% en prévoyance, réassurée en quote-part).

Au niveau Groupe, le niveau des primes pour 2023 s'élève à 40,12 M€, en augmentation de 12,0% par rapport à 2022. Cette évolution est entièrement liée à celle de CARPILIG/P (82% des primes) dont les primes ont progressé de 8,9% par rapport à l'exercice précédent et celle de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Les prestations brutes et frais payés (hors charges de provisions) se sont élevées à 39,36 M $\in$  (+5,9% par rapport à 2022). Les provisions brutes sont en baisse de 2,1% à 108,45 M $\in$ , dans un environnement de hausse des taux d'actualisation qui passe de 0,50% en 2022 à 1,75% en 2023 : les provisions du régime conventionnel de prévoyance baissent de 3,0 M $\in$  (baisse des effectifs et hausse du taux d'actualisation). Le solde souscription ressort excédentaire à +6.9 M $\in$ .

Cette amélioration du solde de souscription s'ajoute à l'augmentation sensible des produits financiers nets de charges (+2,2 M€ par rapport à 2022), du fait de la cession d'actifs en forte plus-value latente chez CARPILIG/P, en partie pour financer la recapitalisation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES Le résultat net ressort excédentaire à 2,49 M€ (comme en 2022).

#### + Système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre au GROUPE LOURMEL ASSURANCE et dans les entités qui le composent s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances : Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité des Risques (commun),
- par les drigeants effectifs : Directeur général et Directeur Général Délégué (et Président pour la Mutuelle),
- par les acteurs opérationnels : Fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

#### + Profil de risque

Le profil de risque de GROUPE LOURMEL ASSURANCE est en cohérence avec l'exposition au risque de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.





Les principaux risques portés par le Groupe sont les risques de marché et de souscription. Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription) et par la définition de règles d'investissements définies dans les différents mandats et leur suivi technique confié à un conseil extérieur (risque de marché).

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Les actifs du GROUPE LOURMEL ASSURANCE (283 M€ en valeur de marché) sont constitués 93,2% par les actifs de CARPILIG/P. 52% des actifs du Groupe correspondent à des obligations à taux fixes (pour couvrir les provisions techniques de l'institution de prévoyance) et à 31% de Fonds Communs de Placements dédiés (en représentation des fonds propres de l'Institution de Prévoyance). Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en Best Estimate (meilleure estimation) pour un montant de 113,7 M€.

Le SCR est évalué à 43,17 M€, principalement constitué du SCR marché (45%) et du SCR Santé (38%).

#### + Gestion du Capital

Les fonds propres éligibles du GROUPE LOURMEL ASSURANCE s'élèvent à 186,7 M€ au 31 décembre 2023 et permettent de couvrir le SCR du groupe à hauteur de 432% (438% pour CARPILIG/P, 305% pour MGI et 189% pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).



#### 1. Activités et résultats

#### 1.1. Activités

### 1.1.1. SGAPS Lourmel et Groupe Lourmel Assurance

A la demande de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et afin de répondre aux objectifs de surveillance partagée des risques assurantiels, une société de groupe assurantiel de protection sociale, la SGAPS LOURMEL réunissant l'Institution de prévoyance CARPILIG PREVOYANCE (CARPILIG/P) et la Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI) a été créée en 2017.

En 2019 a été fondée LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, filiale à 99% de CARPILIG PREVOYANCE et 1% de MGI, agréée en octobre 2019 pour réaliser en France les opérations relevant des branches 1. Accidents, 2. Maladie et 20. Vie-décès.

CARPILIG/P, MGI, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et SGAPS LOURMEL sont réunis au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE. Ce rapport SFCR du GROUPE LOURMEL ASSURANCE est établi à partir des comptes arrêtés au 31/12/2023.

Entreprise	SIREN	Code
CARPILIG/P	533 889 960	Code de la Sécurité sociale
MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE (MGI)	437 994 205	Code de la Mutualité
LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	852 274 315	Code des Assurances
SGAPS LOURMEL	828 277 897	Code de la Sécurité sociale

#### 1.1.2. CARPILIG PREVOYANCE

CARPILIG PREVOYANCE est une institution de prévoyance agréée pour réaliser en France les opérations relevant des branches suivantes mentionnées à l'article R. 931-2-1 du code de la Sécurité sociale :

- 1. Accidents
- 2. Maladie

LOURMEL -

• 20. Vie-décès

Institution à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG PREVOYANCE consiste à assurer et gérer le régime prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries



Graphiques. Elle couvre l'ensemble des salariés non cadres et cadres et comporte des garanties en cas d'incapacité de travail pour les non cadres, et, pour les cadres et non cadres en invalidité et en décès (capital).

A titre secondaire, CARPILIG PREVOYANCE assure également des régimes de prévoyance complémentaires :

- A titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaire à ceux gérés dans le cadre de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance de la branche ainsi que, depuis fin 2015, des contrats collectifs frais de soins de santé,
- A titre collectif, des régimes de prévoyance répondant à des conventions collectives connexes: Cartonnage (IDCC 489), Transformation du Papier Carton (IDCC 1492), Logistique de communication écrite directe (IDCC 1611),
- A titre collectif, à des contrats de Prévoyance sur mesure supérieurs à ceux définis par la CCN de base (Imprimerie ou CCN connexe) en vigueur dans les entreprises souscriptrices en question. Ces contrats peuvent être apportés et éventuellement gérés par de courtiers,
- A titre individuel, des contrats d'assurance vie-entière prévoyant le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré-souscripteur (contrats obsèques ex-AuriaVie et Sérénité).

CARPILIG PREVOYANCE gère également pour le compte d'assureurs partenaires des contrats collectifs et individuels diffusés dans son périmètre professionnel d'intervention :

- A titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaires à ceux gérés dans le cadre du régime conventionnel, pour le compte de la CNP, d'AUDIENS ou de l'OCIRP,
- A titre individuel, des contrats de prévoyance de type dépendance, assurés par la CNP.

Au-delà de son activité assurantielle, CARPILIG PREVOYANCE accorde une importance toute particulière à son action sociale auprès de ses participants, notamment au travers d'une commission nationale de l'action sociale qui se réunit régulièrement afin d'étudier les demandes d'aides qui lui sont adressées et de définir la stratégie qui tient compte des difficultés économiques et sociales que peuvent traverser les participants.

CARPILIG PREVOYANCE exerce ses activités en France.

#### 1.1.3. MGI

LOURMEL -

La Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI) est une mutuelle, personne morale à but non lucratif, régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité. A ce titre, elle est soumise au contrôle de



l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 place de Budapest 75436 Paris.

MGI est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches ou sous-branches suivantes mentionnées à l'article R.211-2 du Code de la mutualité :

1 : accidents,2 : maladie.

La quasi-totalité de son activité (96,5% des primes brutes) est centrée sur le remboursement des frais médicaux au profit d'adhérents individuels (actifs ou retraités) et leurs ayants droit par des contrats individuels. Quelques contrats collectifs sont également gérés (0,2% des primes) mais ne sont plus commercialisés.

Enfin, MGI distribue et assure des contrats individuels Blessures Accidentelles (3,3% des primes), contrats qui prévoient le versement d'un capital forfaitaire selon le type de blessure d'après un barème prédéfini.

#### 1.1.4. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est un Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- 1. Accidents
- 2. Maladie
- 20. Vie-décès

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est membre du Groupe LOURMEL, comme CARPILIG PREVOYANCE (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication, régie par le code de la Sécurité sociale) et MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle, régie par le code de la Mutualité).

L'activité principale de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites). Elle est également engagée dans un projet de contrat collectif de Prévoyance destiné à une cible interprofessionnelle.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs

Lourmel Solutions Assurances a rejoint le Groupe Lourmel Association de moyens le  $1^{\rm er}$  janvier 2020.



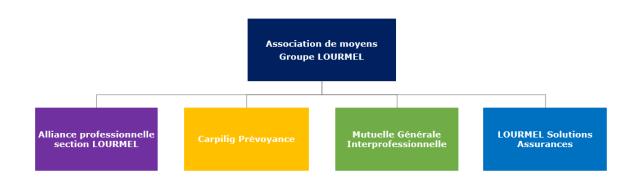


### 1.1.5. Groupe Lourmel Association de moyens

CARPILIG/P et CARPILIG/R (caisse de retraire ARRCO) sont membres fondateurs du Groupe LOURMEL, association sommitale et association de moyens des deux membres.

La Mutuelle Générale Interprofessionnelle, partenaire historique de longue date a adhéré au Groupe LOURMEL en janvier 2018.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a intégré l'association de moyens Groupe LOURMEL le 1<sup>er</sup> janvier 2020.



### 1.1.6. Faits marquants de l'exercice

#### + Les marchés financiers

L'exercice 2023 continue à être marqué par les conséquences économiques liées au conflit russo-ukrainien et aux politiques monétaires de la BCE et de la FED menées depuis fin 2021 afin de freiner l'inflation. Les taux directeurs se maintiennent à des taux très élevés. On note néanmoins un rebond des marchés actions (entamé fin 2022) grâce à la baisse modérée de l'inflation et au ralentissement économique moins prononcé que prévu.

Des tensions ont été observées pendant l'année 2023 mais la fin d'année permet d'afficher de très bons résultats sur les marchés financiers. A titre indicatif, le titre Lazard Convertible a augmenté de 8,2% en 2023 (vs une perte de -22% en 2022), le titre ECOFI Enjeux Futurs 26 a pris +10,6% (contre une baisse de 16,5% en 2022) et le titre Lazard Human Capital, acquis pour la première fois en juillet 2023, a bénéficié d'une évolution de valorisation de +14,3% au cours de l'année 2023. Il en est de même pour sur les portefeuilles dédiés de l'institution CARPILIG P1 (+10,6%) et CARPILIG P2 (+12,5%).

L'année 2023 est également marquée par la recapitalisation de LOURMEL SOLU-TIONS ASSURANCES à hauteur de +5M€ par ses actionnaires CARPILIG/P (99%) et MGI (1%), action nécessaire pour faire face aux







dépenses d'investissement et à la revalorisation du MCR plancher (6,7M€ en 2023 vs 6,2 M€ en 2022).

#### + Evolution du portefeuille

Pour CARPILG/P, le secteur professionnel de l'imprimerie continue de se contracter, mais avec une baisse assez marquée en 2023 (-2,9%) contre -1,9% en 2022 et -3,0% en 2021.

Dans un marché toujours plus concurrentiel, le portefeuille de MGI montre une baisse assez marquée en 2023 après plusieurs années de progression : -4,6% en 2023, contre +1,2% en 2022 et +1,4% en 2021.

Pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, le ralentissement de l'économie a une nouvelle fois freiné le développement des ventes de contrats TNS en 2023, après deux premiers exercices difficiles en 2020-2021 en raison de la COVID-19 et de ses conséquences économiques. Le développement de ce segment reste limité, en regard des objectifs initiaux.

Le développement du projet de Prévoyance Collective Modulaire (PCM) a également pris du retard, essentiellement lié à une commercialisation tardive en fin d'année à 2023 du fait du mode de distribution via le petit courtage. Les efforts se concentrent donc sur le recrutement de réseaux partenaires pour accélérer le développement de PCM et accéder plus rapidement à des volumes d'affaire plus conséquents.

Les charges d'investissement sur le produit PCM sont donc restées très importantes en 2023 et n'ont pu être financées par les résultats financiers des actifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES comme lors des exercices précédents.

En revanche, la commercialisation de contrats sur-mesure, via le courtier COLONNA, a permis un bel essor de l'activité en prévoyance et en santé (volume annuel de primes de 1,5 M€ HT, dont environ 40% en prévoyance, réassurée en quote-part).

### + Les évolutions réglementaires

En santé, les contrats ont subi les évolutions règlementaires liées à une baisse de l'engagement de la Sécurité Sociale, notamment sur le Dentaire (de 70% à 60%) et sur les transports (de 65% à 55%). La revalorisation du prix des consultations chez les médecins (généralistes et spécialistes) a également un impact négatif pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

# + Suivi semestriel de l'ACPR pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Depuis l'accréditation reçue toute fin 2019, un suivi du programme de

développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est transmis chaque semestre à l'ACPR. Ce suivi d'activité met en regard les projections prévues en 2021 (et transmis à l'ACPR) avec la réalité de l'activité et en prenant des hypothèses à horizon 2024 plus conformes aux réalisations commerciales de 2023 à effet 2024 et à l'environnement présent mais également aux orientations redéfinies dans le cadre du changement de Direction Générale intervenue début 2022 et mises en application depuis.

Cette présentation n'a pas appelé de commentaires de la part de l'ACPR.

### 1.2. Résultats de souscription et d'exploitation courante

(K€)	CARPILIG PREV.	MGI	LOURMEL SA	SGAPS	GROUPE	2022
Primes acquises	32 919,1	5 208,2	1 993,8	-	40 121,1	35 819,1
Charges des prestations	-33 787,8	-3 988,1	-1 581,6	-	-39 357,5	-37 157,9
Charges des provisions (*)	6 977,0	10,5	-823,7	-	6 163,7	7 580,8
<b>SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	6 108,3	1 230,6	-411,5	-	6 927,4	6 242,1

<sup>(\*)</sup> hors Provisions pour participation aux excédents, Provision d'égalisation et Provision pour risque d'exigibilité

Le solde de souscription a légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022, en raison de plusieurs facteurs qui se sont cumulés :

- Une augmentation des cotisations de 12,0%, presque entièrement liée à celle de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et à celle de CARPILIG/P (82% des primes) dont les primes ont progressé de 8,9% par rapport à l'exercice précédent;
- Une croissance plus modérée des prestations payées (+5,9%), du fait d'une plus faible fréquence des arrêts de travail, comparé à 2022 ;
- Le relèvement du taux d'actualisation non vie entrainant une baisse sensible du montant des provisions techniques (-6,16 M€).

#### 1.3. Résultats des investissements

### 1.3.1. Revenus et dépenses de placements

(K€)	CARPILIG PREV.	MGI	LSA	SGAPS	2023	2022
Produits des placements	8 117,8	114,0	375,1	29,4	8 636,3	7 443,2
Revenus des placements	4 349,0	-	-	-	4 349,0	4 624,6
Autres produits des placements	65,1	-	-	-	65,1	92,4
Produits provenant de la réalisation des placements	3 703,7	114,0	375,1	29,4	4 222,2	2 726,2
Charges des placements	-1 011,2	-29,7	-52,7	0,0	-1 093,7	-2 058,4
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-465,7	-	-	-	-465,7	-437,9
Autres charges des placements	-525,5	-	-0,1	-	-525,5	-699,4
Pertes provenant de la réalisation des placements	-20,1	-29,7	-52,6	-	-102,4	-921,1
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	7 106,6	84,3	322,4	29,4	7 542,7	5 384,7



Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 7,5 M€, dont 4,2 M€ sont alimentés par des produits provenant de la réalisation des placements et 4,3 M€ par des revenus des placements.

Les profits provenant de la réalisation des placements sont plus importants qu'en 2022 (4,2 M€ en 2023 contre 2,7 M€ en 2022) en raison de la cession partielle de titres en forte plus-value latente chez CARPILIG/P afin de financer la recapitalisation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, ainsi que des opérations de vente/achat dans les autres entités dans un contexte de marchés haussiers.

#### 1.3.2. Investissement dans une titrisation

Les membres de GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'ont investi à ce jour dans aucun véhicule de titrisation.

#### 1.4. Résultats des autres activités

### 1.4.1. Description des accords de location

Seule CARPILIG PREVOYANCE est détentrice de contrats de location (baux financiers et baux d'exploitation). L'institution est propriétaire d'appartements et de fonds de commerce qu'elle met en location. Ces biens sont situés sur Paris, Bois Colombes et Courbevoie.

### 1.4.2. Autres produits nets non techniques

(K€)	2023	2022
<b>Autres produits non techniques</b>	256,5	301,5
Action sociale	0,0	0,0
Autres produits non techniques	256,5	301,5
Autres charges non techniques	-1 125,7	-1 549,3
Action sociale	-806,7	-1 058,6
Autres charges non techniques	-319,0	-490,6
TOTAL	-869,2	-1 247,8

Les autres produits non techniques correspondent à des facturations de frais de gestion pour des contrats diffusés par MGI et CARPILIG PREVOYANCE et assurés par un tiers (CNP, AUXIA, etc.). Les principales autres charges non techniques sont des charges d'action sociale, principalement portées par CARPILIG PREVOYANCE.

### 1.5. Le compte de résultat

Le compte de résultat groupe laisse apparaître une amélioration du solde de souscription, matérialisé à la fois par l'augmentation du montant des cotisations émises (+4,3 M€) malgré une augmentation de la charge de prestations (+3,6 M€). Par ailleurs, l'augmentation des charges de



gestion (+1,7 M€) a été compensée par l'augmentation des produits financiers nets (+2,1 M€). L'impôt sur le résultat a fortement augmenté, principalement dû aux impôts sur le résultat de CARPILIG/P, dont résultat social en augmentation par rapport à 2022 (+51%), ainsi que l'impôt sur le retraitement de la provision pour égalisation dans les comptes combinés. Le résultat net demeure pratiquement constant par rapport à 2022, à 2,5M€.

(En K€)	Activité Assurance Non Vie	Activité Assurance Vie	2023	2022
Cotisations Emises	34 776	5 345	40 121	35 819
Variation des Cotisations non Acquises	-	-	0	-
Cotisations Acquises	34 775,9	5 345,1	40 121,1	35 819
Produits d'exploitation bancaire	-	-	0	-
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités	-	-	0	-
Autres Produits d'Exploitation	376	3	379	413
Produits Financiers Nets de Charges	6 154	1 380	7 534	5 385
Total des produits d'exploitation courante	41 305,1	6 728,2	48 033,3	41 617
Charges des Prestations d'Assurance	28 021	5 267	33 288	29 602
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-112	90	-22	98
Charges d'exploitation bancaire	-	-	0	-
Charges des autres activités	-	-	0	-
Charges de gestion	7 283	2 245	9 527	7 826
Total des charges d'exploitation courante	35 192,4	7 600,9	42 793,3	37 525
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	6 112,8	-872,7	5 240,0	4 092
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	0	0
Autres produits nets non techniques	-	-	-869	-1 248
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	4 370,8	2 844
Résultat exceptionnel	-	-	0	0
Impôts sur les Résultats	-	-	1 884	354
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-	-	2 486,9	2 491
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	_	-	2 486,9	2 491
Intérêts minoritaires	-	-	0	0
RESULTAT NET (part du groupe)	-	-	2 486,9	2 491

#### 1.6. Autres informations

Il n'y a pas d'information supplémentaire à apporter sur cette section.

### 2. Système de gouvernance

# 2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- une structure organisationnelle transparente et adéquate ;

une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités ;



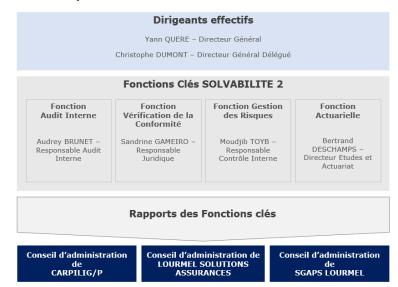
- un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.931-7-1 du Code de la sécurité sociale, imposant que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, les membres du GROUPE LOURMEL ASSURANCE (SGAPS Lourmel, CARPILIG/P, Lourmel Solutions Assurances et MGI) comptent chacun deux dirigeants effectifs :

- Pour la SGAPS Lourmel, Lourmel Solutions Assurances et CARPILIG/P: le Directeur Général, Yann QUERE et le Directeur Général Délégué, Christophe DUMONT,
- → pour la MGI : le Directeur Général, Yann QUERE et le président Patrice SACQUEPEE.

Les responsabilités respectives des deux dirigeants effectifs sont renseignées dans les schémas ci-dessous.

#### + SGAPS Lourmel, Lourmel Solutions Assurances et CARPILIG/P



#### Mutuelle Générale interprofessionnelle



de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle

LOURMEL
Agir enstendia paur notrace vaus pretriga





La structure de gouvernance au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCES repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
  - → le Conseil d'Administration ;
  - → le Comité d'Audit ;
  - + le comité des risques ;
  - → le comité produit.
- Acteurs opérationnels :
  - → les fonctions clés ;
  - → le pôle contrôle interne ;
  - + l'ensemble des collaborateurs concernés.

# 2.2. Acteurs majeurs liés à la Gouvernance des membres du GROUPE LOURMEL ASSURANCE

#### 2.2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SGAPS Lourmel est composé de 14 membres répartis comme suit :

- 10 membres pour CARPILIG PREVOYANCE
- 4 membres pour Mutuelle Générale Interprofessionnelle

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies au titre IV des statuts de la SGAPS Lourmel.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

#### 2.2.2. Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de la SGAPS Lourmel, ainsi que celui de chaque organisme, met en place un Comité d'Audit agissant sous sa responsabilité.

Il est composé de 6 membres issus du Conseil d'Administration de la SGAPS Lourmel répartis comme suit :

- 4 membres issus de la Carpilig Prévoyance,
- 2 membres issus de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle.

Le Comité d'Audit de la SGAPS Lourmel se réunit à la demande du Conseil d'Administration de la SGAPS Lourmel et au moins deux fois par an pour traiter de sujets particuliers.

Il émet des avis ou recommandations à destination du Conseil d'Administration. Il ne peut en aucun cas prendre de décision. Seul le Conseil d'Administration reste compétent en la matière.







Les Comités d'Audit de chaque organisme ont en charge la revue du processus d'élaboration de l'information financière. Ils s'assurent de la clarté des informations financières publiées, de la pertinence des méthodes comptables, de l'adéquation des provisions techniques et du suivi, de l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques.

#### Le Comité produit 2.2.3.

Les membres permanents et obligatoires du comité produit sont :

- Le comité de Direction ;
- Le responsable contrôle interne ;
- Les administrateurs désignés par le conseil d'administration.

Le comité de direction est composé de :

- Direction Général,
- Direction Générale Déléguée,
- Direction Stratégique et Marketing,
- Direction Etudes et Actuariat,
- Direction Communication,
- Direction des Instances et Action & Soutien.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs des services opérationnels peuvent être également invités au comité produit.

Il a pour mission principale la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation des produits.

Ci-dessous, une liste définie et non exhaustive des rôles et missions du comité produit :

- Analyse de marché et veille technologique et économique,
- Définition et conception du produit,
- Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement,
- Pilotage et accompagnement au lancement commercial,
- Reporting internes et échanges d'information.





# 2.2.4. Le Comité des risques GROUPE LOURMEL ASSURANCE

Le Comité des risques est composé de 10 membres répartis comme suit :

- 7 membres issus de la SGAPS Lourmel,
- 2 membres issus de CARPILIG/P,
- 1 membre issu de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI).

Comité des risques du Groupe Lourmel Assurances Composé de 10 administrateurs					
2 membres du Conseil d'administration de Carpilig Prévoyance	7 membres du Conseil d'administration de SGAPS LOURMEL ASSURANCE	1 membre du Conseil d'administration de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle			
> 1 Administrateur issu du collège Employeur	> 3 Administrateurs issu du collège Employeur de Carpilig Prévoyance	> 1 Administrateur			
> 1 Administrateur issu du collège Salarié	<ul> <li>3 Administrateurs issu du collège salarié de Carpilig Prévoyance</li> <li>1 Administrateur issu de MGI</li> </ul>				

Le Comité des risques se réunit à la demande du Conseil d'Administration de la SGAPS Lourmel au moins quatre fois par an pour traiter de sujets particuliers.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- l'identification des risques auxquels le Groupe Lourmel Assurances est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier, y compris les risques non assurantiels (risques opérationnels, fiscaux, juridiques, ...),
- l'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- l'examen du rapport ORSA,
- l'audition du rapport de la fonction de gestion des risques,
- l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Au cours de l'exercice 2023, le comité des risques s'est réuni à 6 reprises : 26 avril, 12 septembre, 4 octobre, 15 novembre, 29 novembre et le 5 décembre.

#### 2.3. Les Fonction clés

Au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, les responsables des fonctions clés communs aux trois entités disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise;





 par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus a minima annuellement sur leurs rapports d'activités au Conseil d'administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

#### \* Fonction de gestion des risques

Cette fonction est portée par le Responsable Contrôle Interne, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

#### \* Fonction actuarielle

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour principaux objectifs de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

#### \* Fonction de vérification de la conformité

Cette fonction est confiée à la Responsable Juridique et rattachée directement au Directeur Général. Son rôle consiste à garantir la conformité de l'organisme au regard des évolutions légales et réglementaires.

#### ❖ Fonction d'audit interne

Cette fonction est confiée à la Responsable Audit Interne. Son rôle consiste à évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle choisi pour faire face aux risques relatifs à la gouvernance, aux opérations et systèmes d'information de l'entreprise. En vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'administration.

### 2.4. Politique de rémunération

CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et MGI sont membres du Groupe Lourmel Association de moyens. et ont délégué l'intégralité de leur gestion à ce dernier. Aussi, les salaires des différentes entités sont portés par le Groupe Lourmel Association de moyens.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas



conventionnels. La partie variable ne peut excéder 10% de la rémunération fixe annuelle.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, de MGI ou de SGAPS Lourmel n'est attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques des membres du GROUPE LOURMEL ASSURANCE en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de SGAPS Lourmel, de CARPILIG PREVOYANCE, de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et de MGI exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

#### + Transactions importantes

N'ayant pas d'actionnaires, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'a pas conclu de transaction avec des actionnaires au cours de l'exercice 2023.

### 2.5. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance des membres du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs du GROUPE LOURMEL ASSURANCE s'engagent à informer cette dernière de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE selon les modalités suivantes :

- connaissance des marchés financiers et de l'assurance ;
- connaissance du système de gouvernance ;
- réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance;
- expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé concernée peuvent être requises. A titre d'exemple, la compétence du responsable de la fonction clé actuarielle





est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

En ce qui concerne les administrateurs, leur compétence est appréciée en fonction de leur formation, expérience et de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil et comité. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 5 domaines de connaissance tels que définis par l'EIOPA :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie de l'organisme et le modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

Le responsable contrôle interne s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Auprès de la gouvernance du Groupe Lourmel et au moins annuellement, il collecte les besoins de formation identifiés par les administrateurs.

La compétence globale du Conseil d'administration est appréciée collégialement : elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence des administrateurs au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, ce dernier poursuit le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire d'une formation complémentaire sur les spécificités du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, ses métiers et secteurs d'activité ainsi que sur les aspects comptables et financiers.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation est prévu, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

### 2.6. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

# 2.6.1. Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.





Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- prévenir les risques ;
- déceler les risques ;
- mesurer les risques ;
- contrôler les risques ;
- gérer les risques ;
- déclarer les risques.

Au sein du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, la gestion des risques repose sur différents axes que sont :

- nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque ;
- tolérance au risque et gouvernance associée ;
- contrôle interne ;
- suivi de la politique de gestion des risques.

En tant qu'organismes assurantiels, CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et MGI doivent s'assurer qu'ils sont en mesure de couvrir les engagements qui sont les leurs, tout en respectant les contraintes réglementaires de leur d'activité.

Dans ce cadre, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur une organisation (comités dédiés et spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente, au niveau des instances dirigeantes, de la gestion des risques.

Le comité des risques et le comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les Conseils d'administration des différentes entités reçoivent les procès-verbaux.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes en vue de les informer, de les sensibiliser et de les alerter sur d'éventuelles modifications, changements d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique donne lieu à la réalisation d'un ORSA.

Enfin, il existe une cartographie des risques qui a fait l'objet d'une réévaluation des risques en 2023.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques des entités





assurantielles au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Afin de répondre aux enjeux stratégiques et au développement du GROUPE LOURMEL ASSURANCE, la direction générale du groupe a initié un projet de refonte de la cartographie des risques. L'objectif de ce projet est de valoriser les risques entités par entités et avoir une évaluation des risques adaptée à chaque membre du Groupe.

Les risques, les contrôles et l'ensemble du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne seront intégrés dans un outil dédié et interactif à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Le déploiement sera réalisé en 2023.

#### 2.6.2. Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA illustre la capacité de CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et de MGI à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire tout en répondant aux contraintes des conventions d'affiliation à la SGAPS Lourmel.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- indicateurs financiers;
- indicateurs de solvabilité ;
- indicateurs de sinistralité.

L'ORSA est un ORSA Groupe (Groupe Lourmel Assurance, comprenant comme entités assurantielles CARPILIG PREVOYANCE, MGI et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).

Les instances opérationnelles et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus *ORSA*. Ce processus inclus une série de stress test permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de l'un ou plusieurs des membres du Groupe et d'en anticiper les conséquences.

Plusieurs scenarii sont étudiés :

- un ralentissement de la croissance du Chiffre d'Affaires sur LOURMEL SO-LUTIONS ASSURANCES,
- un choc sur le marché financier (action),
- une campagne de développement sur MGI,
- une attrition du portefeuille de CARPILIG/P,

une revalorisation de l'invalidité sur les 5 prochaines années.



La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle, cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

GROUPE LOURMEL ASSURANCE qualifie comme décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de l'institution.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- une modification en profondeur de la politique financière,
- l'établissement d'un nouveau business plan,
- le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- la récupération d'un portefeuille,
- une modification en profondeur de la politique de réassurance.

### 2.7. Système de contrôle interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est confié au responsable contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale. Le responsable doit s'assurer du bon fonctionnement du dispositif par rapport aux attentes de la Direction Générale. Il veille à ce que le dispositif produise les résultats attendus, s'assure que le groupe respecte les attentes du régulateur en matière de conformité et s'assure de la bonne application du principe d'amélioration continue.

Compte tenu de l'organisation interne, la partie contrôle interne repose sur le responsable contrôle interne, sur les responsables de service pour les activités conservées au sein du Groupe Lourmel association de moyens, qui assure la gestion pour le compte des membres du GROUPE LOURMEL ASSURANCE et sur le dispositif de contrôle interne du groupe PRO BTP, CBP et Pavillon prévoyance.

Concernant les activités déléguées au groupe PRO BTP, le dispositif de contrôle interne en vigueur pour l'institution est identique à celui du groupe PRO BTP et est commun à toutes les entités incluses dans son périmètre.

Le dispositif de contrôle interne au sein du groupe PRO BTP s'articule autour des acteurs suivants :

 Le Comité des Fonctions Clés qui supervise au niveau du Groupe les travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes, etc.), de la conformité et partage ceux menés par la Direction de l'Audit





interne tout en préservant l'indépendance de cette dernière fonction,

- La Direction des Risques qui assure la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du dispositif de contrôle interne. Elle l'organise, l'anime, le pilote et s'appuie sur les Coordinateurs de Maîtrise des Risques pour son déploiement au sein des Directions opérationnelles,
- La Direction de la Conformité qui met en place un plan de contrôle permanent thématique des risques de non-conformité, pour les sujets relatifs à son champ d'intervention,
- La Direction de l'Audit interne qui assure le contrôle périodique et évalue ainsi le fonctionnement global du dispositif de contrôle interne,
- Les Coordinateurs de Maitrise des Risques (CMR) qui sont nommés par les Directeurs. Ils constituent des acteurs " relais " entre les entités opérationnelles et la Direction des Risques. Accompagnés par celle-ci, ils élaborent, actualisent et suivent le dispositif de maîtrise des risques de leur direction. Ils coordonnent la réalisation des recommandations d'audits internes et externes et participent à l'organisation et/ou à la supervision des contrôles de premier et de second niveau. Ils formalisent un reporting a minima semestriel à destination de leur directeur. La réunion annuelle organisée par la Direction des Risques avec l'ensemble des CMR permet de faire le bilan des actions réalisées au titre du dispositif de contrôle interne et de présenter les évolutions futures,
- Les entités opérationnelles : chaque Direction est responsable de l'efficacité et des résultats de son contrôle interne. Ces entités sont chargées de la réalisation des contrôles de premier et second niveaux, ainsi que de la formalisation des modes opératoires des contrôles liés aux procédures opérationnelles.

### 2.8. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée au Responsable du Contrôle interne, hiérarchiquement rattaché au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction vérification de la conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan de contrôle à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation.



Dans le cadre de sa mission de mise en conformité, la fonction conformité du Groupe Lourmel Assurances est intervenue sur les thèmes suivants :

- Réglementation relative aux produits d'assurance commercialisés (droit de la mutualité, droit de la sécurité sociale, droit des assurances),
- Réglementation relative à la protection de la clientèle (DDA),
- Réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD),
- Réglementation relative au traitement des données médicales (RGPD),
- Réglementation relative à la distribution des produits et services,
- Réglementation relative à la gestion des délégations à des tiers,
- Réglementation relative à la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme,
- Conformité des contrats,
- Conformité des reportings à destination du régulateur,
- Réglementation relative à l'exercice des activités exercées (agrément, autorisation...),
- Réglementation relative à la gouvernance (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

#### 2.9. Fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est confiée au responsable audit.

La fonction audit interne est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit et du suivi des recommandations.

Le GROUPE LOURMEL ASSURANCE peut, en complément des missions de l'auditeur interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions d'audit interne à un prestataire externe lorsque la mission nécessite une expertise spécifique. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de sous-traitance.

Le prestataire apportera sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

Enfin, en vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril la Mutuelle, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.



#### 2.10. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

Annuellement, la fonction actuarielle réalise un bilan de son activité et propose son plan de contrôle à la Direction Générale et au Conseil d'administration de la SGAPS Lourmel pour approbation. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. L'ensemble des travaux a permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté au Conseil d'administration.

#### 2.11. Sous-traitance

Le GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur les entités du GROUPE LOURMEL ASSURANCE pour définir une activité comme critique ou importante.

CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL ASSURANCES et MGI ont choisi de sous-traiter les activités suivantes :

- la mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, vente et cession...);
- la gestion des cotisations, du précontentieux et contentieux ;
- la gestion des prestations ;
- la relation téléphonique de niveau 2;
- la gestion administrative du personnel ;
- la comptabilité et le contrôle de gestion ;
- l'informatique ;
- la gestion des actifs (placements financiers et immobiliers) ;

Le Groupe Lourmel, association de moyens, a choisi dans le cadre de sa gestion administrative de confier au groupe PRO BTP, agissant en France, la délégation de gestion d'une partie de ses activités de gestion opérationnelle tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a



été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguées, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE via le Groupe Lourmel association de moyens met en place avec son principal délégataire différents comités :

- le comité de pilotage,
- le comité opérationnel,
- le comité comptabilité et contrôle de gestion,
- des réunions de suivi avec la direction régionale et les centres de gestion assurant les activités administratives déléguées ainsi qu'avec la direction du pilotage de l'activité et de la qualité.

Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel.

### 2.12. Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, elle est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites,
- les rapports des fonctions clés,
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du GROUPE LOURMEL ASSURANCE garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier les Conseils d'administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du Groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

#### 2.13. Autres informations

Le GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'a pas d'autre information à communiquer.





### 3. Profil de risque

Les entités assurantielles du GROUPE LOURMEL ASSURANCE définissent leurs risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année. Les risques majeurs identifiés par CARPILIG PREVOYANCE et MGI sont les suivants :

- Risque de marché
- Risque de souscription non vie
- Risque de sous-traitance (PRO BTP, CBP et PAVILLON PREVOYANCE)
- Risque d'image

Par ailleurs, il est à noter que CARPILIG PREVOYANCE, MGI et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'appuient sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

### 3.1. Risque de souscription

#### 3.1.1. Nature

Le risque de souscription et de provisionnement de CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et de MGI correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification et/ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : type de cotisation, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise.
   Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité,
- De la structure des garanties : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entrainent un risque d'anti sélection,
- De la distribution des produits : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,



Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

#### 3.1.2. Plan de maîtrise

Afin de maitriser les risques évoqués, le GROUPE LOURMEL ASSURANCE a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- Le processus de tarification de nouveaux produits qui s'appuie sur l'expérience de l'Institution de prévoyance, sur les données de consommation de ses adhérents et en frais de soins de santé sur l'expérience de MGI,
- Le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- Le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle,
- le processus de revue des conditions d'adhésion prévoyance supplémentaire par le comité opérationnel des risques).

#### 3.1.3. Suivi

CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et MGI pilotent leur risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au(x) conseil(s) d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations). L'institution de prévoyance couvre 43 708 salariés au 31/12/2023 (régime conventionnel mutualisé de l'imprimerie),
- Le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- L'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

Au regard des risques importants, CARPILIG PREVOYANCE particulièrement sensible à la sinistralité et à la durée des arrêts de travail pour le régime conventionnel (62% des prestations et frais payés en 2023 sont liés à de l'arrêt de travail, dont 50% correspondent à de l'incapacité liée au régime conventionnel). La sinistralité en arrêt de travail est donc particulièrement surveillée.

Concernant MGI, sont suivis le nombre de personnes protégées (stocks et flux) ainsi que les ratios Prestations payées / Cotisations encaissées par type de contrat.



#### 3.2. Risque de marché

#### 3.2.1. **Nature**

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres, principalement ceux de l'institution de prévoyance, de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par l'institution,
- d'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- d'une dégradation de notation des titres détenus par l'institution,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

#### 3.2.2. Plan de maîtrise

Les placements sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- les entités assurantielles sont en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

La maîtrise du risque de marché est définie par le contenu des mandats qui cadre la qualité des investissements (notation), la part actions / obligations de chaque FCP dédié et l'horizon géographique de ces investissements.

En ce qui concerne le mandat obligataire de CARPILIG PREVOYANCE venant en contrepartie des provisions techniques, également soumis à des règles d'investissement en termes de notation des émetteurs et d'horizon géographique (OCDE), celui-ci est corrélé annuellement avec le montant prévisionnel de déroulement des prestations futures (provisions techniques) afin d'avoir une gestion actif/passif la plus cohérente possible. Enfin, ce même mandat est soumis à une contrainte supplémentaire, dans la mesure où le taux actuariel net moyen de celui-ci doit être supérieur au taux technique utilisé dans le calcul du provisionnement.



#### 3.2.3. Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies dans les différents mandats d'une part, des performances des deux FCP par rapport à un indice de référence d'autre part et celles des OPCVM ouverts.

Le suivi technique de ce risque est confié à un conseil extérieur indépendant (AON HEWITT) qui rend compte régulièrement à la direction générale et au comité des risques des performances des différentes lignes financières d'investissement (FCP, mandat obligataire) et du respect des conditions d'investissement préalablement définies.

Le risque de marché représente 45% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, l'institution est particulièrement sensible au risque action (après transparisation des actifs), qui représente 57% de celui-ci, et à la qualité des données de transparisation des placements financiers.

### 3.3. Risque de défaut ou de contrepartie

#### 3.3.1. Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents;
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Les risques couverts par CARPILIG PREVOYANCE n'étant pas réassurés, le défaut éventuel d'un réassureur n'est donc pas étudié. MGI est réassurée en quote-part à 30% sur la garantie Blessure accidentelle (169K€ de primes brutes en 2023) et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est réassurée en quote-part et en excédent de sinistre sur les garanties prévoyance lourde (839 K€ de primes brutes en 2023). L'unique réassureur est HANNOVER RÜCK SE.

#### 3.3.2. Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 11,8% du BSCR global du groupe. 51% de celui-ci étant constitué d'un défaut de type 2 (créances), le plan de maîtrise de ce risque est constitué par des règles strictes de précontentieux et de contentieux, en grande partie définies par le GIE AGIRC-ARRCO dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire (les entreprises adhérentes à CARPILIG





PREVOYANCE sont, dans leur grande majorité, également adhérentes à la retraite AGIRC-ARRCO de l'Alliance professionnelle – section Lourmel).

#### 3.3.3. Suivi

Le principal suivi de ce risque consiste à s'assurer du respect des règles de précontentieux / contentieux en cas de défaillance de paiement des entreprises clientes, suivi organisé au niveau opérationnel.

Le conseil d'administration est amené régulièrement à se prononcer sur la validation des demandes d'échéanciers de paiements supérieurs à 12 mois et des demandes de remises gracieuses de majorations de retard.

### 3.4. Risque de liquidité

#### 3.4.1. Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements des membres du groupe. Dans le cadre de l'activité de CARPILIG PREVOYANCE, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et de MGI, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

#### 3.4.2. Plan de maîtrise

Le Plan de maîtrise de ce risque est constitué principalement de deux parties :

- la mesure du niveau de liquidités disponibles (SICAV de trésorerie)
- l'adéquation entre la duration des investissements dans le cadre du mandat obligataire et le déroulement des prestations futures liées au provisionnement.

#### 3.4.3. Suivi

Le niveau des liquidités (« Cash » et SICAV de trésorerie, en valeur de réalisation) représente, au 31/12/2023 :

- pour CARPILIG PREVOYANCE, 7,3 M€, équivalent à un trimestre de prestations et frais payés incluant les frais d'acquisition et d'administration.
- pour MGI, 1,49 M€, représentant 3,56 mois de charges de prestations (incluant les charges de provisions) et frais payés incluant les frais d'acquisition et d'administration, bruts de réassurance
- pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, 5,5 M€, pouvant couvrir 14,2 mois de charges de prestations (incluant les charges de provisions) et frais payés incluant les frais d'acquisition et d'administration, bruts de réassurance.



Le risque d'illiquidité est particulièrement contrôlé par un suivi mensuel des besoins de trésorerie à court terme.

A moyen et long terme (CARPILIG PREVOYANCE), le mandat obligataire (153 M€ en valeur nette comptable, et 146 M€ en valeur de réalisation) couvre le montant brut des provisions techniques (102,5M€ en comptes sociaux hors Provision pour participation aux excédents, Provision pour égalisation et Provision pour risque d'exigibilité, 111,9M€ en solvabilité 2, incluant les marges pour risque). La duration de ce portefeuille est calquée annuellement sur le déroulement prévisionnel des provisions.

### 3.5. Risques opérationnels

#### 3.5.1. Nature

Le risque opérationnel du GROUPE LOURMEL ASSURANCE correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- risque de fraude interne et externe,
- risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.),
- risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),
- risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- risques de réputation (dégradation de l'image de l'Institution de Prévoyance, de la Mutuelle, ou de la Société d'assurance suite à une mauvaise qualité de gestion, un défaut de conseil lors de la commercialisation ou à la qualité des produits,
- risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

#### 3.5.2. Plan de maîtrise

La cartographie des risques du GROUPE LOURMEL ASSURANCE prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance. Le principal





risque opérationnel est lié à la délégation de gestion avec PRO BTP, CBP et Pavillon Prévoyance et activités opérationnelles maintenues au sein du Groupe Lourmel (Association de moyens). Des réunions entres les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter le plus tôt les possibles dysfonctionnements liés à cette délégation de gestion.

#### 3.5.3. Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté aux conseils d'administration de MGI, de CARPILIG PREVOYANCE, de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, de SGAPS Lourmel et aux différents comités (comités des risques, comité d'Audit). Le plan d'Audit tient évidemment compte de cette délégation de gestion.

### 3.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par le GROUPE LOURMEL ASSURANCE susceptible d'impacter le profil de risque présenté n'est à mentionner.

#### 3.7. Autres informations

GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

#### 4. Valorisation à des fins de solvabilité

#### 4.1. Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2023 :

		Au 31/12/2023				
(en K€)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette	
Actifs incorporels	774,0	-774,0	0,0	0,0	0,0	
Terrains et constructions	10 344,3	-2 182,7	8 161,6	20 143,9	8 392,6	
Actions et autres titres à revenu variable	813,9	0,0	813,9	1 467,0	813,9	
Parts d'OPCVM actions	92 799,9	0,0	92 799,9	115 572,7	91 941,3	
Obligations et autres titres à revenu fixe	155 120,3	-2 344,4	152 775,9	145 931,5	148 984,3	
Parts d'OPCVM obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	1 649,5	
Autres placements	21,0	0,0	21,0	21,0	21,0	
Placemenst représentatifs des contrats en UC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL DES PLACEMENTS	259 099,5	-4 527,1	254 572,3	283 136,0	251 802,7	
Placements Non-Vie	218 963,5	-3 825,9	215 919,4	239 276,6	205 448,4	
Placements Vie	40 136,0	-701,3	38 652,9	43 859,4	46 354,3	

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé, conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.





La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 02/07/2013.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur :

- des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe ;
- des valeurs à dire d'expert pour l'immobilier détenu en direct ou non.

Pour chaque catégorie importante d'actif financier, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

### **Immobilier (exploitation et placement)**

- Norme actuelle: les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant;
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

### Actions, OPCVM et autres titres non amortissables

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations ;
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

### **Participations**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ;
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

### Obligations et autres titres assimilés

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle. En accord avec la FAQ ACPR du 26/07/2013, afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisation, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes sociaux. Ceci est à la source de l'écart entre le total de la colonne Comptes statutaires du S.02.01 et le total du bilan en norme actuelle ;
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en





valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

## Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie et autres placements

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur comptable ;
- Norme prudentielle : les titres sont inscrits à la valeur communiquée par le prestataire financier.

Les membres de GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'ont pas utilisé de valorisations de leurs actifs en dehors de celles d'un marché côté ou celles communiquées par un prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers.

## Valorisation des prêts

- Norme actuelle : les prêts sont inscrits au bilan à leur valeur comptable ;
- Norme prudentielle : la valeur de marché est identique à la valeur comptable. Aucune réévaluation n'est faite en fonction des flux futurs.

## Valorisation des provisions cédées

La valorisation des provisions comptables et des provisions *Best Estimate* est réalisée en déterministe selon le principe de la meilleure estimation et conformément aux principes des Actes délégués. Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

### Valorisation des créances

La valorisation des créances (y compris les cotisations à recevoir) suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

### Valorisation des autres postes de l'actif du bilan

La valorisation des autres postes suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

### Hypothèses retenues concernant les futures décisions de gestion

Les membres de GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'ont pas pris en compte de futures décisions de gestion concernant l'évaluation des placements financiers.

La stratégie retenue (« Allocation cible des flux ») correspond à la répartition des flux entre les différentes classes d'actifs, indépendamment des parts initiales de chaque classe d'actifs. L'allocation des flux est effectuée selon l'allocation cible définie initialement

### Hypothèses retenues concernant le comportement des preneurs

Compte tenu des garanties proposées par les entités assurantielles de GROUPE LOURMEL ASSURANCE (pas d'épargne), la modélisation du comportement des preneurs est sans objet concernant l'évaluation des actifs.



#### Garanties illimitées

Notre organisme n'est pas concerné par les garanties illimitées.

## 4.2. Provisions techniques

Pour chaque ligne d'activité importante, les valeurs des meilleures estimations brutes (hors marges de risques) et des marges de risque correspondantes sont les suivantes au 31/12/2023 :

PROVISIONS au 31/12/2023 $(K\mathfrak{C})$	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Risk Margin	Solvabilité 2 2023	Solvabilité 2 2022
Provisions techniques non-vie	42 431	3 716	46 148	50 661
Provisions techniques non-vie (hors sante)	0	0	0	0
Provisions techniques sante (non-vie)	42 431	3 716	46 148	50 661
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	63 997	3 550	67 547	80 668
Provisions techniques sante (vie)	45 651	2 496	48 147	58 644
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexes)	18 346	1 054	19 400	22 024
TOTAL	106 428	7 266	113 695	131 329

L'écart entre la valeur *Best Estimate* et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du *Best Estimate* de primes dont le montant négatif vient en diminution du *Best Estimate* de sinistres.

#### Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2022 selon les règles de sélection des sinistres de chaque membre de GROUPE LOURMEL ASSURANCE (arrêts de travail), ou calculs par des techniques de chain ladder (PSAP décès ou santé),
- utilisation des taux techniques inférieurs ou égaux aux maximaux définis par la règlementation : 1,75% en arrêt de travail, taux nul en santé ,
- application d'un taux annuel de revalorisation des rentes invalidité défini à 2,0% au 01/07/2023 par le conseil d'administration ,
- utilisation des tables officielles de maintien en arrêt de travail et de mortalité,
- les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges de gestion des sinistres.

### Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (*Best Estimate*) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.







### Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futur, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants). Notamment :

- les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires ,
- les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance,
- les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- du portefeuille d'encours au 31/12/2023 ,
- du portefeuille d'assurés au 31/12/2023,
- du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles),
- du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- de cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

#### Tables de mortalité et de maintien

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05,
- les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

Les membres assurantiels de GROUPE LOURMEL ASSURANCE ne disposent pas de tables d'expérience.



Version





### Règles de sélection des sinistres

Les sinistres tête par tête à provisionner sont identifiés selon la durée observée entre la date de dernier jour indemnisé et la date de calcul. Cette durée dépend de la nature du risque (court ou long).

#### **Actualisation**

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

#### **Revalorisation future**

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- le taux contractuel est nul,
- le taux économique/discrétionnaire est de 1,25% déterminé dans le cadre des futures décisions de gestion,
- taux de frais.

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc la revalorisation des rentes et l'utilisation de la courbe des taux EIOPA.

#### Frontières des contrats

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en *Best Estimate*.

### On parlera alors:

- de cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charge de sinistres issue de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants),
- de charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal, et,
- ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.





### 4.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés à partir de la différence d'estimation des provisions techniques et des actifs financiers entre le régime social et le régime Solvabilité 2, en tenant compte d'un taux d'imposition qui est celui de l'exercice en cours.

(en K€)	Comptes Sociaux 2023	Solvabilité 2 2023
Actif: Provisions techniques	399,2	103,4
Actif: Actifs financiers	254 572,3	283 352,8
Passif: Provisions techniques	104 705,6	113 694,7
Impôts différés actif	-	1 721,5
Impôts différés passif	-	2 909,2

## 4.4. Autres actifs et autres passifs

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,
- la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que GROUPE LOURMEL ASSURANCE a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité des entités assurantielles composant le groupe. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.





Autres actifs $(K\mathfrak{E})$	Comptes Sociaux 2023	Solvabilité 2 2023
Créances	26 486	26 486
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	7 747	7 747
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	525	525
Autres créances	18 214	18 214
Autres passifs (K€)	Comptes Sociaux 2023	Solvabilité 2 2023
•		
(K€)	Sociaux 2023	2 2023
(K€)  Dettes	Sociaux 2023 9 349,4	2 2023 9 349,4

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

### 4.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de GROUPE LOURMEL ASSURANCE.

## 5. Gestion du capital

## **5.1.** Fonds propres

Les fonds propres S1 consolidés s'élèvent à 169,4 M€ au 31/12/2023 (contre 166,9 M€ au 31/12/2022), et sont apportés à hauteur de 99,7% par CARPILIG PREVOYANCE.

(en M€)	CARPILIG/P	MGI	LOURMEL S .A.	SGAPS LOURMEL	GROUPE
- Capital social et fonds équivalents	0,4	0,2	-	1,0	1,6
<ul> <li>Réserves et résultats consolidés</li> </ul>	168,5	4,0	-4,8	0,0	167,8
Capitaux propres Groupe	168,9	4,2	-4,8	1,0	169,4

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice *ORSA*, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :





Décomposition des fonds propres S2 (en M€)	2023	2022
Fonds Propres S1	169,4	166,9
Passifs subordonnés acceptés en S2		
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	-1,0	-1,0
Passage de S1 à S2 (Actif)	30,2	16,9
Total actif S1	283,4	285,7
dont placements	254,6	251,8
Total actif S2	313,6	302,7
dont placements	263,2	266
Passage de S1 à S2 (Passif)	-11,9	-23,8
Total passif S1	114,1	118,9
dont provisions	104,7	110,8
Total passif S2	126,0	142,6
dont provisions	113,7	131
Fonds propres S2	186,7	159,1

La variation des éléments éligibles dans la norme Solvabilité 2 (+17,3 M€) est donc principalement due aux :

- écarts de valorisation entre des actifs financiers (valeur de marché versus valeur comptable), pour +28,6 M€,
- écarts du montant de provisions entre S1 et S2, pour −9,0 M€.

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

#### Couverture du SCR:

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR ;
- les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1;
- la somme des éléments de *Tier 2* et *Tier 3* ne doivent pas excéder 50% du SCR;
- les éléments de *Tier 3* doivent représenter au maximum 15% du SCR.

### **Couverture du MCR:**

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR ;
- les éléments de *Tier 2* ne doivent pas dépasser 20% du MCR ;
- les éléments de *Tier 3* ne permettent pas de couvrir le MCR.





Dans le cas de GROUPE LOURMEL ASSURANCE, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

186,7 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

### 5.2. Exigences règlementaires SCR & MCR

(en K€)	2023	2022
Risque de marché	27 500,6	39 119,5
Risque de défaut de contrepartie	7 145,3	4 597,2
Risque de souscription Vie	3 035,7	2 722,4
Risque de souscription Santé	22 804,5	25 056,9
Risque de souscription Non Vie	-	-
Bénéfice de diversification	-16 701,5	-17 477,8
BSCR	43 784,6	54 018,3

Compte-tenu du volume d'actif financier détenu (283 M€) et du fait de son évolution observée en 2023 (+6,5%), le SCR marché est l'élément prépondérant (45,5%) du BSCR. Il est principalement constitué du risque action (57% du SCR marché).

Le risque de souscription santé, constitué quasi exclusivement du risque de primes et de provisions, représente 38% du BSCR.

(K€)	SCR 2023	SCR 2022
BSCR	43 784,6	54 018,3
Risque opérationnel	1 560,9	1 729,0
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-1 455,5	-1 673,8
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-927,7	-164,3
Capital requis pour les engagements résiduels	210,7	115,0
SCR	43 173,1	54 024,2
Minimum SCR groupe consolidé	20 768,5	22 335,0

# 5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Les membres de GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'utilisent pas de sousmodule de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

## 5.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Les membres de GROUPE LOURMEL ASSURANCE n'utilisent pas de modèle interne.





## 5.5. Couverture des exigences réglementaires

Le ratio de couverture du SCR de GROUPE LOURMEL ASSURANCE est de 432%, bien plus élevé que celui calculé en 2022 (294%). En raison de la prépondérance de CARPILIG PREVOYANCE dans les comptes du groupe, il est voisin de celui de l'Institution de Prévoyance.

(en M€)	2023	2022
Fonds propres éligibles	186,7	159,1
SCR	43,2	54,0
Minimum SCR groupe consolidé	20,8	22,3
FP S2 / SCR	432%	294%
FP S2 / Minimum SCR groupe consolidé MCR	899%	712%

L'ensemble des membres affiliés à la SGAPS Lourmel présente une couverture de SCR supérieure à 250%, il n'y a donc pas lieu à procéder à des opérations de solidarité financière entre les différents membres du groupe.

	CARPILIG/P	MGI	LOURMEL SA
<b>Couverture SCR 2023</b>	438%	305%	189%

### 5.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du GROUPE LOURMEL ASSURANCE.



## **6. DONNEES QUANTITATIVES**

## 6.1. S.02.01.01 - Bilan S2 (en €)

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets	AR0009		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040	1 721 504,59	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	20 143 875,45	8 161 614,60
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	263 208 964,98	246 410 713,20
Collective Investments Undertakings	R0180	263 187 921,60	246 389 669,82
	R0200		
Deposits other than cash equivalents		21 043,38	21 043,38
Reinsurance recoverables from:	R0270	103 439,64	399 163,39
Non-life and health similar to non-life	R0280	77 935,08	328 414,49
Health similar to non-life	R0300	77 935,08	328 414,49
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	25 504,56	70 748,90
Health similar to life	R0320	27 289,54	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-1 784,98	70 748,90
Insurance and intermediaries receivables	R0360	7 747 058,20	7 747 058,20
Receivables (trade, not insurance)	R0380	18 213 932,29	18 213 932,29
Cash and cash equivalents	R0410	525 103,07	525 103,07
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	1 957 845,68	1 957 845,68
Total assets	R0500	313 621 723,90	283 415 430,43
Liabilities	AR0509		200 120 100, 10
Technical provisions - non-life	R0510	46 147 577,34	38 113 077,47
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	46 147 577,34	38 113 077,47
Best Estimate	R0580	42 431 244,13	36 123 6777 17
Risk margin	R0590	3 716 333,21	
Technical provisions - life (excluding index-linked and	R0600	67 547 117,19	66 592 512,23
unit-linked)	DOC10	49 146 910 69	47.406.692.26
Technical provisions - health (similar to life)  Best Estimate	R0610	48 146 819,68	47 496 683,26
	R0630	45 650 703,47	
Risk margin	R0640	2 496 116,21	
Technical provisions - life (excluding health and index- linked and unit-linked)	R0650	19 400 297,52	19 095 828,98
Best Estimate	R0670	18 346 402,25	
Risk margin	R0680	1 053 895,26	
Deferred tax liabilities	R0780	2 909 192,94	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	157 705,59	157 705,59
Insurance & intermediaries payables	R0820	2 302 727,60	2 302 727,60
Reinsurance payables	R0830	171 790,20	171 790,20
Payables (trade, not insurance)	R0840	6 683 304,13	6 683 304,13
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	33 892,50	33 892,50
Total liabilities	R0900	125 953 307,49	114 055 009,72
Excess of assets over liabilities	R1000	187 668 416,40	169 360 420,71





## 6.2. S.05.01.01 Primes, sinistres et frais par ligne de business (en €)

## Non-Vie (direct / réassurance proportionnelle et nonproportionnelle)

		Line of Business for: non-life i	ine of Business for: non-life insurance and reinsurance		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Total	
		C0010	C0020	C0200	
Premiums written	AR0109				
Gross - Direct Business	R0110	10 958 229,29	23 817 702,69	34 775 931,98	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			0,00	
Reinsurers' share	R0140	0,00	411 371,93	411 371,93	
Net	R0200	10 958 229,29	23 406 330,76	34 364 560,05	
Premiums earned	AR0209				
Gross - Direct Business	R0210	10 958 229,29	23 817 702,69	34 775 931,98	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			0,00	
Reinsurers' share	R0240	0,00	411 371,93	411 371,93	
Net	R0300	10 958 229,29	23 406 330,76	34 364 560,05	
Claims incurred	AR0309				
Gross - Direct Business	R0310	9 329 617,89	24 433 251,94	33 762 869,83	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			0,00	
Reinsurers' share	R0340	0,00	141 047,09	141 047,09	
Net	R0400	9 329 617,89	24 292 204,85	33 621 822,74	
Expenses incurred	R0550	2 280 357,77	2 661 726,47	4 942 084,24	
Administrative expenses	AR0609				
Gross - Direct Business	R0610	741 944,66	1 403 822,38	2 145 767,04	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	0,00	0,00	0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			0,00	
Reinsurers' share	R0640	0,00	0,00	0,00	
Net	R0700	741 944,66	1 403 822,38	2 145 767,04	
Acquisition expenses	AR0909				
Gross - Direct Business	R0910	1 538 413,11	1 382 064,34	2 920 477,45	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	0,00	0,00	0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930			0,00	
Reinsurers' share	R0940	0,00	124 160,25	124 160,25	
Net	R1000	1 538 413,11	1 257 904,09	2 796 317,20	
Balance - other technical expenses/income	R1210	,	,	,	
Total technical expenses	R1300			4 942 084,24	





## Vie (direct / réassurance proportionnelle et non-proportionnelle)

		Line of Business for: life	e insurance obligations		
		Insurance with profit participation Other life insurance		Total	
		C0220	C0240	C0300	
Premiums written	AR1409				
Gross	R1410	341 831,91	5 003 314,21	5 345 146,12	
Reinsurers' share	R1420	0,00	181 805,56	181 805,56	
Net	R1500	341 831,91	4 821 508,65	5 163 340,56	
Premiums earned	AR1509				
Gross	R1510	341 831,91	5 003 314,21	5 345 146,12	
Reinsurers' share	R1520	0,00	181 805,56	181 805,56	
Net	R1600	341 831,91	4 821 508,65	5 163 340,56	
Claims incurred	AR1609				
Gross	R1610	780 736,87	4 813 806,86	5 594 543,73	
Reinsurers' share	R1620	0,00	14 099,39	14 099,39	
Net	R1700	780 736,87	4 799 707,47	5 580 444,34	
Expenses incurred	R1900	36 633,59	1 199 973,34	1 236 606,93	
Administrative expenses	AR1909				
Gross	R1910	17 926,95	340 121,67	358 048,62	
Reinsurers' share	R1920	0,00	0,00	0,00	
Net	R2000	17 926,95	340 121,67	358 048,62	
Acquisition expenses	AR2209				
Gross	R2210	18 706,64	901 161,29	919 867,93	
Reinsurers' share	R2220	0,00	41 309,62	41 309,62	
Net	R2300	18 706,64	859 851,67	878 558,31	
Balance - other technical expenses/income	R2510				
Total technical expenses	R2600			1 236 606,93	
Total amount of surrenders	R2700				





## 6.3. S.23.01.04 - Fonds propres (en €)

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in	AR0009					
other financial sector	AKUUU9					
Initial funds, members' contributions or the equivalent						
basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	1 608 600,00	1 608 600,00		0,00	
undertakings						
Reconciliation reserve	R0130	186 059 816,23	186 059 816,23			
Non-available minority interests to be deducted at	D0340	1 000 000 00	1 000 000 00	0.00	0.00	0.00
group level	R0210	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should						
not be represented by the reconciliation reserve and do	A D0040					
not meet the criteria to be classified as Solvency II own	AR0219					
funds						
Own funds from the financial statements that should						
not be represented by the reconciliation reserve and do	D0220	1 000 000 00				
not meet the criteria to be classified as Solvency II own	R0220	1 000 000,00				
funds						
Total basic own funds after deductions	R0290	186 668 416,23	186 668 416,23	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the total group SCR						
(including own funds from other financial sectors and	DOCCO	105 550 115 22	105 550 115 22	0.00	0.00	0.00
own funds from undertakings included via D&A	R0660	186 668 416,23	186 668 416,23	0,00	0,00	0,00
method)						
Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for						
other financial sectors and SCR for undertakings	R0820	43 173 076,11				
included via D&A method)						
Minimum consolidated Group SCR	R0610	20 768 493,26				
Table Consum CCD (in dusting CD for other fig.						
Total Group SCR (including CR for other financial sectors	R0680	43 173 076,11				
and SCR for undertakings included via D&A method)						
Ratio of Eligible own funds (R0570) to Minimum	DOCEO	000.045/				
Consolidated Group SCR (R0610)	R0650	898,81%				
Ratio of Total Eligible own funds (R0660) to the Total						
group SCR (R0680) - ratio including other financial	R0690	432,37%				
sectors and undertakings included via D&A method						

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	187 668 416,40
Other basic own fund items	R0730	1 608 600,00
Reconciliation reserve	R0760	186 059 816,23
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	951 514,50
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	396 527,07
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	1 348 041,57





# 6.4. S.25.01.04 (A,G) - SCR Groupe sous Formule Standard (en €)

		Gross solvency capital requirement
		C0040
Market risk	R0010	27 500 642,04
Counterparty default risk	R0020	7 145 264,45
Life underwriting risk	R0030	3 035 734,03
Health underwriting risk	R0040	22 804 493,51
Non-life underwriting risk	R0050	0,00
Diversification	R0060	-16 701 506,09
Intangible asset risk	R0070	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	43 784 627,94

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR	R0120	
Operational risk	R0130	1 560 924,30
Loss-absorbing capacity of technical	R0140	-1 455 497,08
Loss-absorbing capacity of deferred	R0150	-927 703,56
Capital requirement for business	D0160	0.00
operated in accordance with Art. 4 of	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement		
calculated on the basis of Art. 336 (a) of	R0200	42 962 351,61
Delegated Regulation (EU) 2015/35,		
Consolidated Group SCR	R0220	43 173 076,11
Other information on SCR	AR0399	
Net future discretionary benefits	R0460	6 862 114,59
Minimum consolidated group solvency	R0470	20 768 493,26
Information on other entities	AR0499	
Capital requirement for residual	R0550	210 724,51
Overall SCR	AR0559	
Total group solvency capital	R0570	43 173 076,11



## 6.5. S.32.01.04(A,G) – Engagements pris dans la portée du groupe (en €)

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695009FW6SJ095QVI79	FRANCE	CARPILIG PREVOYANCE		institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR
LEI/969500AYBZM8Q2EETE64	FRANCE	MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE	Non-Life undertakings	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR
LEI/969500UA9V1TSMZ52172	FRANCE	LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES		société anonyme	Non-mutual	ACPR

	Ranking criteria (in the group currency)						
Legal Name of the undertaking	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Underwriting performance	Investment performance	Total performance	- Accounting standard	
C0040	C0090	C0120	C0140	C0150	C0160	C0170	
CARPILIG PREVOYANCE	295 793 919,33	30 240 167,14	922 523,66	1 721 545,76	2 644 069,42	Local GAAP	
MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE	5 773 431,52	5 061 195,15	-41 080,37	465 710,30	424 629,93	Local GAAP	
LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	10 085 610,80	247 539,99	-1 716 771,10	45 157,67	-1 671 613,43	Local GAAP	

	Criteria of influence			
Legal Name of the undertaking	% capital share	% voting rights	Level of influence	
C0040	C0180	C0200	C0220	
CARPILIG PREVOYANCE	84,00%	84,00%	Dominant	
MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE	16,00%	16,00%	Significant	
LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	0,00%	0,00%	Significant	